



COMMUNE DE BREBIÈRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le trente juillet à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du vingt-trois juillet deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme GUGLIELMI Nadine, M. WYCKAERT Michel, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, M. LOBRY Frédéric, Mme DUEZ Céline, Mme BODNIEFSKI Angélica, M. DEGELDER René, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, M. MARINO Salvatore*.

**arrivé à 17h52 au point n° 2*

Étaient absents représentés : M. DEPRES Grégory à M. HERBAUT Pierre, M. BREMARD Lionel à Mme DOUVVIN Karine, Mme DEPRES Alexia à M. TRIPLET Corentin, M. CICORIA Nicolas à M. DEGELDER René, Mme MORENT Sophie à Mme POTEAU Nathalie, Mme CIESLAK Jocelyne à M. MARINO Salvatore et Mme LIENARD Eva à M. MARINO Salvatore.

Mme MARTEAU Marina a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu a été accepté.

*Vu l'épidémie de COVID-19 qui s'est propagée sur le territoire depuis janvier 2020,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,
Vu les prescriptions pour l'organisation et le fonctionnement des assemblées délibérantes qui est en vigueur jusqu'au 31 août 2020.*

Déroulé de l'ordre du jour :

1- RÉVISION DES TARIFS DES REPAS ENFANTS AU RESTAURANT MUNICIPAL

Vu la délibération n° 2017-041 du conseil municipal du 7 juin 2017 portant modification des tarifs des repas du restaurant municipal,

Monsieur le Maire propose de baisser de 5 % la tarification des repas pour les enfants au Restaurant municipal.

Le repas enfant est actuellement de 4 euros, ce qui l'amènerait à 3€80 par enfant.

☞ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,**

ACCEPTE que la proposition de Monsieur le Maire et par conséquent de fixer le prix du repas enfant à 3€80.

2- DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal (L.2312-1 du CGCT).

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi selon les dispositions suivantes : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ».

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Comme support au débat, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Habituellement, la date limite pour voter le budget primitif est le 15 avril (ou 30 avril en cas d'élections). Or, considérant la propagation du virus sur le territoire depuis janvier 2020, l'état de crise sanitaire a été déclaré par la loi 2020-290 du 23 mars 2020.

Etat d'urgence sanitaire : ce qui a changé :

➤ Des mesures de souplesse budgétaire :

L'exécutif peut désormais engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de TOUS les crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (1/4 précédemment) sans autorisation de l'organe délibérant.

Lors vote du budget, il sera possible d'inscrire un montant de dépenses imprévues pouvant aller jusqu'à 15 % des dépenses prévisionnelles de chaque section, contre 7,5 % en « temps normal » pour les communes, EPCI (sauf les Métropoles) et les départements.

Les dépenses imprévues inscrites en investissement pourront être exceptionnellement financées par emprunt.

Sur délibération, il sera possible de voter des crédits pour dépenses imprévues en cours de gestion.

Avant le vote du budget, l'exécutif peut procéder, sans autorisation de l'organe délibérant, à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Il devra informer l'organe délibérant de ces mouvements de crédits dès le prochain conseil. Ces mouvements entre chapitres ne devront pas excéder 15 % des dépenses 2019 de la section concernée.

➤ Modification du calendrier budgétaire 2020 :

3 juillet 2020 : date limite de vote des taux

1er juillet 2020 : date limite de transmission du compte de gestion 2019

31 juillet 2020 : date limite de vote du budget primitif 2020 et de l'arrêté des comptes 2019 (CA et CG)

➤ Articulation entre le DOB et le vote du budget : le ROB et le vote du budget pourront avoir lieu le même jour, mais il conviendra de prendre deux délibérations distinctes (la première étant celle liée au DOB). Conformément au décret 2016-841 du 24 juin 2016, le ROB doit faire l'objet d'une large publicité et être transmis au président de l'EPCI dont la commune dépend dans un délai de 15 jours et mis en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois.

Le rapport d'orientations budgétaires ayant été remis avec la convocation, le conseil municipal a pu prendre connaissance de celui-ci.

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de Monsieur Lionel DAVID, Maire

⇒ Après débat :

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres ou comme suit :**

• POUR :	29
• CONTRE :	0
• ABSTENTION :	0

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Monsieur le Maire par une délibération spécifique pour l'exercice 2020,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le rapport au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

3- VOTE DU BUDGET

➤ **A- BUDGET COMMUNE :**

A- a et c : Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats

<i>Lors du vote du compte administratif</i>	
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : Abstentions : 5	Contre : 0
	Pour : 23

COMMUNE DE BREBIERES
DELIBERATION
DU 30 juillet 2020
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ET
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation : 23 juillet 2020



Le 30 juillet 2020 réuni sous la présidence de M. Lionel DAVID, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Lionel DAVID, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
†Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 053 467,02 €		532 281,22 €		1 585 748,24 €
Part affectée à l'investissement					0,00 €	
Opérations de l'exercice	66 337,29 €		363 344,06 €		429 681,35 €	0,00 €
Totaux	66 337,29 €	1 053 467,02 €	363 344,06 €	532 281,22 €	429 681,35 €	1 585 748,24 €
Résultat de clôture		987 129,73 €		168 937,16 €		1 156 066,89 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement			168 937,16 €		
	Restes à réaliser DEPENSES			73 152,66 €		
	Restes à réaliser RECETTES			0,00 €		
	Besoin total de financement			73 152,66 €		
	Excédent total de financement			95 784,50 €		

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit les résultats

0,00 €	au compte 1068 (recettes d'investissement)
987 129,73 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
168 937,16 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Étaient absents excusés avec procuration :

M. DEPREZ Grégory à M. HERBAUT Pierre, M. BREMARD Lionel à Mme DOUV RIN Karine, Mme DEPREZ Alexia à M. TRIPLETT Corentin, M. CIOORIA Nicolas à M. DEGELDER René, Mme MORENT Sophie à Mme POTEAU Nathalie, Mme CIESLAK Jocelyne à M. MARINO Salvatore et Mme LIENARD Eva à M. MARINO Salvatore.

Pour expédition conforme,
Le Maire, Lionel DAVID

Hors de la présence de M. Lionel DAVID, Maire, le conseil municipal a voté le compte administratif à la majorité des membres présents (22) :

M. HERBAUT Pierre, Mme DOUV RIN Karine, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLETT Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme GUGLIELMI Nadine, M. WYCKAERT Michel, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, M. LOBRY Frédéric, Mme DUEZ Céline, Mme BODNIEFSKI Angélica, M. DEGELDER René, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEL Rémi, M. MARINO Salvatore.

A- b : Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LEVEQUE, Responsable Finances et Ressources Humaines. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les différentes pièces comptables, le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 ;

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit (le Maire ayant pris part au vote) :**

➤ POUR	:	24
➤ CONTRE	:	0
➤ ABSTENTIONS	:	5

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A- d : Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour l'année 2020, d'allouer les subventions aux associations de la Commune de la façon suivante :

	2019	2020
SUBVENTIONS ANNUELLES		
Réveil Musical	4 924,00 €	5 000,00 €
Amicale donneurs de sang	456,00 €	456,00 €
Association Sportive Brebiéroise	-	7 500,00 €
Football Club Brebières	-	7 500,00 €
Basket Club Brebières	14 302,00 €	14 500,00 €
Comité A.C.P.G. – C.A.T.M.	259,00 €	259,00 €
F.N.A.C.A.	242,00 €	242,00 €
Parole et Écoute	300,00 €	-
Foyer des Aînés	1 172,00 €	1 172,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	782,00 €	782,00 €
Comité Communal des Fêtes	10 300,00 €	10 300,00 €
Cyclo-Club Brebiérois	500,00 €	600,00 €
Moov & Dance	-	300,00 €
Collectionmania	1 465,00 €	1 465,00 €
Confrérie des Béliers	171,00 €	171,00 €
Jardins familiaux de Brebières	155,00 €	155,00 €
Association AFR	-	1 000,00 €
La Boule Brebiéroise	-	750,00 €
Le Billon	-	750,00 €
SOUS-TOTAL(1)	35 028,00 €	52 602,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
Basket Club Brebières	5 000,00 €	-
Chambres des Métiers et de l'Artisanat	150,00 €	-
La Vie Active	300,00 €	-
Mona MESTIAN	400,00 €	-
Association AFR	1 000,00 €	-
Association Familiale	300,00 €	-
SOUS-TOTAL(2)	7 150,00 €	-
RÉALISÉ (1)+(2)	42 178,00 €	-
RÉSERVE	17 414,00 €	
PRÉVU AU BP	59 592,00 €	

M MARINO Salvatore, en tant que Président du FCB, ne prend pas part aux votes.

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :

- **POUR :** 26
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 0

ACCEPTE la proposition de versement des subventions telle que ci-dessus présentée, pour l'année 2020.

A- e : Bourse communale 2020 / 2021

La Commune octroie chaque année à tous les enfants de moins de 16 ans fréquentant un établissement du second degré une bourse communale.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de maintenir cette bourse communale et de reconduire celle-ci à même hauteur pour l'année scolaire 2020 / 2021, soit 33,00 €.

La dépense sera imputée à l'article 6714 « Bourses et prix ».

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

MAINTIENT la bourse communale, à 33,00 € par enfant pour l'année scolaire 2020 / 2021.

A- f : Montant de la participation financière allouée aux élèves des écoles élémentaire et maternelle pour les fournitures scolaires

Tous les ans, la Commune octroie aux élèves des écoles Curie-Pasteur et St-Exupéry une participation financière pour les fournitures scolaires.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante la reconduction de cette participation pour l'année scolaire 2020 / 2021, soit 47€ par enfant.

La dépense sera imputée à l'article 6067 « fournitures scolaires » de la section de fonctionnement.

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

ÉMET un avis favorable pour reconduire la participation financière allouée aux élèves des écoles Curie-Pasteur et St Exupéry pour les fournitures scolaires, soit un montant de 47,00 € pour l'année scolaire 2020 / 2021.

A- g : Formation des élus et fixation des crédits affectés

Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-12 organise la formation des élus municipaux. Une enveloppe budgétaire de 2% des indemnités de fonction est consacrée à la formation des élus. L'article L 2123-13 précise que chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandat qu'il détient.

Monsieur le Maire précise que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formation
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Monsieur le Maire propose d'adopter le principe d'allouer, chaque année (selon les capacités budgétaires), cette enveloppe budgétaire à la formation des élus municipaux.

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

• POUR :	25
• CONTRE :	0
• ABSTENTION :	3

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire d'allouer chaque année une enveloppe budgétaire à la formation des élus,
- **FIXE** cette enveloppe à 2% des indemnités de fonction des élus,
- **ET ADOPTE** les principes énoncés ci-dessus.

A- h : Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée réunie de délibérer sur les propositions du Budget Primitif de l'Exercice 2020.

Les propositions budgétaires ayant été remises aux conseillers municipaux, Madame LEVEQUE, Responsable Finances et Ressources Humaines, présente les données composant le Budget Primitif de l'Exercice 2020, avec reprise des résultats 2019 :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**
 Dépenses : 5 470 296 €
 Recettes : 5 470 296 €
- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**
 Dépenses : 1 192 231 €
 Recettes : 1 192 231 €

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le sujet ;

Où l'exposé,

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres comme suit :**

- **POUR :** 21
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 8

DIT que le Budget Primitif 2020 de la commune est adopté.

➤ **B- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PONT VEEDOL :**

B- a et c : Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : Abstentions : 5	Contre : 0 Pour : 23

COMMUNE DE BREBIERES - LOTISSEMENT PONT VEEDOL

DELIBERATION
 DU 30 JUILLET 2020
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Date de la convocation : 23 JUILLET 2020



Le 30 juillet 2020 réuni sous la présidence de M. Lionel DAVID, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Lionel DAVID, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

*Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		299 542,00 €		314 121,17 €	0,00 €	613 663,17 €
Part affectée à l'investissement					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice		184 651,53 €		180 467,52 €	0,00 €	365 119,05 €
Totaux	0,00 €	484 193,53 €	0,00 €	494 588,69 €	0,00 €	978 782,22 €
Résultat de clôture		484 193,53 €		494 588,69 €		978 782,22 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			494 588,69 €			
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement			0,00 €			
Excédent total de financement			494 588,69 €			

2* Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4* A mètre les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5* Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
 484 193,53 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Présent absent excusés avec procuration :

M. DEPREZ Grégory à M. HERBAUT Pierre, M. BREMARD Lionel à Mme DOUVIRIN Karine, Mme DEPREZ Alexia à M. TRIFLET Corentin, M. CIOORIA Nicolas à M. DEGELDER René, Mme MORENT Sophie à Mme POTEAU Nathalie, Mme CIESLAK Jocelyne à M. MARINO Salvatore et Mme LIENARD Eva à M. MARINO Salvatore.

Pour expédition conforme,
 Le Maire, Lionel DAVID

Hors de la présence de M. Lionel DAVID, Maire, le conseil municipal a voté le compte administratif à la majorité des membres présents (22) : M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIFLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme GUGLIELMI Nadine, M. WYCKAERT Michel, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, M. LOBRY Frédéric, Mme DUEZ Céline, Mme BODNEFSKI Angélica, M. DEGELDER René, Mme POTEAU Nathalie, M. DUONSEL Rémi, M. MARINO Salvatore.

B- b : Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LEVEQUE, Responsable Finances et Ressources Humaines. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les différentes pièces comptables, le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 ;

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit (le Maire ayant pris part au vote) :**

➤	POUR	:	24
➤	CONTRE	:	0
➤	ABSTENTIONS	:	5

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B- d : Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée réunie de délibérer sur les propositions du Budget Primitif de l'Exercice 2020 budget annexe « Le Pont Veedol ».

Les propositions budgétaires ayant été remises aux conseillers municipaux, Madame LEVEQUE, Responsable Finances et Ressources Humaines, présente les données composant le Budget Primitif de l'Exercice 2020, avec reprise des résultats 2019 pour le budget annexe du lotissement « Le Pont Veedol » :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 2 242 262.81 €
Recettes : 2 242 262.81 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : 1 785 701.97 €
Recettes : 1 785 701.97 €

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le sujet ;

Où l'exposé,

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres comme suit :**

•	POUR :	24
•	CONTRE :	0
•	ABSTENTION :	5

DÉCIDE d'accepter les propositions faites en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

4- CONSTATATION D'EXTINCTION DE CRÉANCES SUITE À UNE PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de la Directrice Générale des Services,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction codificatrice numéro 11-022 du MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu la décision emportant l'effacement d'une partie des dettes du débiteur à l'égard de la Commune dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour la somme de 203,95 €.

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

•	POUR :	25
•	CONTRE :	3
•	ABSTENTION :	0

- **DÉCIDE** de constater l'effacement de dette pour un montant total de 224 €,
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 6542 du budget 2019 de la Commune.

5- DEMANDE D'AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ GOODMAN FRANCE EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE LAMBRES-LEZ-DOUAI

La demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'un entrepôt logistique par la société GOODMAN FRANCE sur la commune de LAMBRES LEZ DOUAI est soumise à enquête publique.

Celle-ci s'est déroulée du 15 juin 2020 au 15 juillet 2020, conformément à l'arrêté préfectoral.

À cet effet, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HERBAUT, ce dernier indique que l'entrepôt servira au stockage de matière combustible et aura une emprise au sol d'environ 46 300 m².

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur HERBAUT,

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

• POUR :	0
• CONTRE :	3
• ABSTENTIONS	26
:	

DÉCIDE de rejeter ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h18.

Fait le 6 août 2020.